PREAVIS MUNICIPAL NO 01/2019

Demande de crédit de CHF 34'175 TTC pour la rénovation de la chaufferie du bâtiment de la bibliothèque

---

Délégués municipals : Pierre Graber, Laurent Mathez

Au conseil communal de Saint-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la municipalité un crédit destiné à financer la rénovation de la chaufferie du bâtiment de la bibliothèque – Carroz d'Amont n°11.

2. Exposé des motifs

La production de chaleur et d'eau chaude du bâtiment de la bibliothèque sont en fin de vie. Toutes les vannes de la distribution hydraulique sont bloquées, la régulation du chauffage de fonctionne plus. Ce mauvais état a engendré de gros frais de combustible (voir ci-dessous) en 2018 étant donné que tout le système est resté bloqué sur le mode hiver, soit au maximum de la puissance (radiateurs brûlants).

Bâtiment bibliothèque
+ appartement duplex

Consommation mazout

Année	(L)
2014	7'341
2015	9'036
2016	10'438
2017	9'660
2018	14'770

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • commune@st-cergue.ch

Figure 2: Indice de dépense énergétique des bâtiments communaux

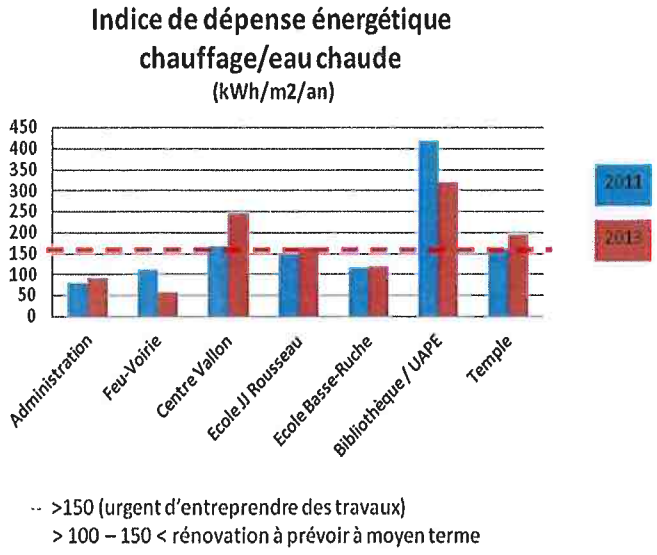

Figure : audit des bâtiments communaux montrant que le bâtiment de la bibliothèque a les rendements énergétiques les plus mauvais de tous les bâtiments communaux.

Plusieurs chauffagistes nous ont confirmé l'état de vétusté de cette chaufferie et la nécessité de changer rapidement toute l'installation. Les travaux seront à faire été 2019.

Ce bâtiment communal n'a pas été entretenu depuis de nombreuses années, sauf les interventions au niveau du réseau électrique suite à un contrôle OIBT et de la salle de bain (préavis n° 18/2016). Il nécessitera dans un proche futur d'importantes rénovations, voire un remodelage de fond en combles. C'est la raison pour laquelle la solution la plus simple et la meilleure marché est proposée; solution adaptée à cette situation d'urgence, tout en apportant fiabilité et coût d'exploitation raisonnable.

3. Projet

Le projet implique de changer la chaudière vieille de plus de 30 ans par une nouvelle chaudière à mazout à condensation, d'installer une régulation électronique et de changer toutes les vannes de régulation et les circuits hydrauliques qui partent et arrivent à la chaufferie.

Le choix de remplacer l'installation actuelle par une installation à mazout n'est pas la solution la plus écologique, néanmoins, elle est financièrement la moins coûteuse, car elle permet d'utiliser les locaux actuels sans aucune modification, elle permet notamment d'utiliser la citerne à mazout, révisée en 2018, qui correspond aux normes actuelles et valables pour les prochains 10 ans.

Le circuit hydraulique qui alimente tout le bâtiment, comprenant 2 locaux bibliothèque, 1 appartement duplex et des caves, fonctionne correctement et ne nécessite aucune modification.

Comme étudié précédemment pour le temple, le raccordement de ce bâtiment au CAD est exclu étant donné la trop grande distance par rapport à la centrale de chaleur.

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • commune@st-cergue.ch

4. Coûts des transformations

	Devis Borgeaud dit Avocat Solaire, Saint-Cergue du 12/10/2018, validité finale 19.03.2019	
		CHF
Démontage	Démontage installation actuelle, chaudière, chauffe-eau, une partie de la tuyauterie de distribution chauffage	2500
Chaudière et chauffe-eau	Chaudière Buderus 49 KW Brûleur à mazout 35-50 KW Régulation séparée de l'eau chaude et du chauffage Vannes, circulateur Chauffe-eau 500L, acier inoxidable Tuyauterie de raccordement	21461
Cheminée, tuyau de fumée	Tubage de la cheminée en plastique PPS dans canal existant, diam 100mm, 13 ml., capuchon de fermeture	1250
TOTAL Chaudière + chauffe eau HT		**25211**
Sanitaire, électricien, maçon	Raccordement électrique	0
	Raccordement sanitaire	0
Estimations	Travaux de maçonnerie sur cheminée et chaufferie, percements, rhabillages, peinture,	0
TOTAL Sanitaire, électricien, maçon HT		**0**
CECB #		4000
TOTAL Certification HT		**4000**
SOUS-TOTAL HT		**29211**
Divers et imprévus 10% sur total chaudière		2521
TOTAL FINAL HT		**31732**
TVA 7.7%		2443
TOTAL FINAL TTC		**34175**
# certificat énergétique du bâtiment, obligatoire, mais éligible à un subside		

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • commune@st-cergue.ch

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- vu le préavis 01/2019 de la municipalité,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à demander un crédit pour la rénovation de la chaufferie du bâtiment de la bibliothèque
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 34'175 TTC
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement en 10 ans.

Ainsi délibéré en séance de municipalité du 21 janvier 2019.

Au nom de la municipalité

Le syndic

Pierre Graber

MUNICIPALITÉ ST-CERGUE

La secrétaire

Joëlle Carriot

Commune de Saint-Cergue

Case postale • CH – 1264 Saint-Cergue • Tél. +41 22 360 11 46 • commune@st-cergue.ch